



ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



Le 1^{er} décembre 2020

Dialogue social dans la Santé et l'Action Sociale

La conception du dialogue pour le ministère, c'est choisir et privilégier certain.e.s !

Le mouvement des personnels hospitaliers, débuté dans les services d'urgence et qui s'est étendu ensuite à l'ensemble de l'hôpital et des établissements de Santé et de l'Action Sociale n'a toujours pas reçu de réponse satisfaisante de la part du gouvernement. Les actions des « Grand.e.s Exclu.e.s du Ségur » se multiplient dans le secteur médico-social et social avec des manifestations et des grèves depuis plusieurs semaines. Le Premier ministre et le ministre de la Santé multiplient les visites d'établissements et refusent de recevoir les délégations de salarié.e.s avec leurs syndicats. Le dernier exemple en date à Brest est emblématique du mépris de M. Castex qui a utilisé les forces de police pour bloquer les personnels dans les locaux syndicaux, les empêchant ainsi de circuler dans leur propre établissement, tandis qu'il paraissait devant les caméras avant de remonter dans sa limousine.

Ces derniers mois, la seule réponse a été le fameux « Ségur de la santé » dont les mesures sont jugées très insuffisantes par la très grande majorité des professionnel.le.s, toutes catégories confondues, y compris les médecins. Alors que des sujets restent à traiter, des groupes de travail ont été mis en place au ministère de la Santé, qui sont réservés aux seuls signataires de l'accord. Afin de pouvoir participer à ces discussions, il a été nécessaire que des organisations syndicales de médecins et confédérées demandent à la justice administrative de les rétablir dans leurs droits. Ce qui a été fait en partie, mais le ministère a porté recours devant le Conseil d'Etat qui a rendu son verdict d'annuler la décision du Tribunal Administratif en faveur de l'intégration des organisations syndicales non signataires du protocole des personnels non médicaux. Cette décision est totalement incompréhensible et va à l'encontre de l'ordonnance rendue par ce même Conseil d'Etat il y a quelques semaines, qui donne gain de cause à la demande d'une organisation de médecins. Cet exemple illustre bien la volonté du gouvernement d'écarter de tout dialogue social les organisations qui osent critiquer son action et qui ne signent pas des accords qu'elles jugent légitimement insatisfaisants.

Par ailleurs, il semblerait logique que les projets de restructuration des établissements soient suspendus pendant la crise afin de pouvoir les réexaminer sereinement lorsque la situation sera redevenue plus calme, au regard y compris du retour d'expérience de cette période. En fait, avec les insuffisances budgétaires du PLFSS 2021, tout continue comme avant avec la poursuite et même l'accélération de projets conçus selon la logique des « réductions capacitaires », c'est-à-dire des suppressions de lits sans aucune modification. C'est fait en catimini, sans que les représentants des usagèr.e.s, les élu.e.s n'aient leur mot à dire. C'est particulièrement inacceptable alors que l'épidémie a mis en lumière le manque de lits et de personnels dans nos établissements pour pouvoir accueillir tous les malades, tant ceux atteints de la COVID-19 que les autres.

Pour nos organisations, il est urgent qu'une autre conception du dialogue social soit adoptée par le gouvernement prenant en compte les besoins des personnels comme des usagers. Il est inacceptable que celui-ci choisisse ses interlocuteurs « à la carte » sur la base de leur capacité à taire toute critique.

- ***Les professionnel.le.s dénoncent leurs conditions de travail et d'exercice qui ne cessent de se détériorer, rendant leurs métiers de plus en plus pénibles et peu attractifs ;***
- ***Avec les usagèr.e.s, elles et ils sont préoccupé.e.s par la dégradation et l'inégalité de traitement, d'accueil et de la prise en charge de la population française .***

**Ça suffit, les revendications des personnels
et des usagères, usagers doivent ETRE ENTENDUES !**